

Motion

Luxembourg, le 1^{er} avril 2025

Dépôt : Diane Adehm

Groupe politique CSV

Interpellat° - Educat° financière

La Chambre des Députés,

- considérant les résultats de l'enquête de l'OCDE/INFE publiée en décembre 2023 sur la culture financière des adultes ;
- considérant que seuls 53 % des résidents ont atteint le score minimum requis pour être considérés comme financièrement éduqués ;
- considérant le niveau particulièrement préoccupant des connaissances financières des jeunes adultes de 18 à 29 ans ;
- considérant que l'environnement financier est devenu de plus en plus digitalisé et complexe ;
- estimant que l'éducation financière constitue un levier essentiel pour renforcer la capacité des citoyens à prendre des décisions financières et économiques de façon responsable et autonome ;
- constatant que l'éducation financière englobe de nombreux aspects, allant de la gestion quotidienne de l'argent au fonctionnement du système bancaire, en passant par l'épargne et l'investissement ;
- constatant que l'éducation financière favorise également une meilleure compréhension des mécanismes économiques ;
- considérant les enjeux fondamentaux liés à l'autonomie financière, à la prévention de l'endettement ainsi qu'à la planification à long terme, en particulier en matière d'épargne et de retraite ;
- rappelant la stratégie nationale en matière d'éducation financière élaborée en 2015 et mise en œuvre par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;
- estimant que cette stratégie n'est plus à jour au regard des évolutions économiques, sociales et technologiques survenues depuis son élaboration ;

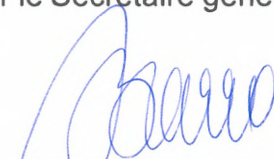
- saluant l'accord de coalition qui prévoit de mettre en place des mesures afin d'améliorer l'éducation financière de tous les citoyens, notamment à travers des enseignements de base en finance dans les écoles primaires et secondaires ;

invite le Gouvernement

- à présenter une stratégie nationale actualisée en matière d'éducation financière avant la fin de l'année en tenant compte des évolutions économiques et numériques tout en veillant à ce que celle-ci soit adaptée à toutes les tranches d'âge et à toutes les couches sociales ;
- à veiller à ce que la mise en œuvre de la stratégie se fasse dans le cadre d'une approche coordonnée entre le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère des Finances et la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;
- à intégrer de manière systématique et progressive l'éducation financière dans les programmes scolaires, dès l'enseignement fondamental et tout au long de l'enseignement secondaire ;
- à lancer des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'importance de l'éducation financière et sur les services d'aide et de conseil disponibles en matière de surendettement.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 1er avril 2025

Pour le Secrétaire général,



Isabelle Barra
Secrétaire générale adjointe

Pour le Président,



Fernand Etgen
Vice-Président